

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 351

7 février 2014

SOMMAIRE

4Needs S.A.	16806	Textile Plus	16805
Alphi Luxembourg Sàrl	16830	The European Energy Efficiency Fund, SA, SICAV-SIF	16807
Attila S.A.	16806	The Good Friend S.A.	16805
Erastone S.à r.l.	16823	Tiercelet Real Estate S.à r.l.	16805
Goya Airports S.à r.l.	16834	Top Clean Services S.à r.l.	16807
HayFin Special Ops LuxCo 3 S.à r.l.	16815	Trigranit Finance Sàrl	16803
HCI S.A.	16822	Trinacria Capital S.à.r.l.	16803
Hein, Lehmann Industriebau Luxembourg S.A.	16816	Um Rond-Point s.à r.l.	16803
Hestia S.A.	16815	Union Industrielle du Nord Holding S.A.	16802
Imbalux S.à r.l.	16815	Unirack Western Group S.A.	16808
Immocrea S.A.	16816	Vanni S.A.	16804
International Assets Finance S.à r. l.	16845	Vericontrol Engineering S.A.	16804
Kosmo Luxembourg Holdings S.A.	16815	Video Parc International S.A.	16808
Management Consultants Luxembourg S.A.	16809	Vigicore Lux	16808
Maro I Holding	16836	Voyages Schiltz S.A.	16807
Nesscent	16816	Web-Immo S.C.l.	16805
Nicholas of Cusa S.A., SPF	16829	W.E.T. Holding (Luxembourg) S.A.	16807
Orkos Holding S.à r.l.	16823	WHBC - Finance Consulting S.A.	16802
Panel S.A.	16848	Winch Italy Holdings 1 S.à r.l.	16806
Platina International S.A.	16842	Woodlark Property S.à.r.l.	16808
Portland Rose S.à r.l.	16814	World Energy S.A.	16805
Promo-Real S.A.	16825	WP Roaming Holdings S.A.	16802
Richemaster Europe S.à r.l.	16833	WP Roaming Holdings S.A.	16803
RIEM	16834	Yellow Wall S.à r.l.	16804
Socapar S.A.	16847	Your Tacs S.A.	16810
SOF-VII Asian Holdings I, S.à r.l.	16826		

WP Roaming Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.022.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 30 décembre 2013.

En date du 30 décembre 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Morten Brogger de son mandat de d'administrateur de la Société avec effet au 5 décembre 2013;
- d'accepter la démission de Monsieur Charles Gurassa de son mandat de d'administrateur de la Société avec effet au 30 septembre 2013;
- de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A., en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

Madame Tara O'NEILL

Madame Ute BRÄUER

Monsieur Joseph Charles SCHULL

Monsieur Guy DUBOIS

Monsieur Max FOWINKEL

Monsieur Michael SPECHT

Monsieur Henry KRESSEL

Monsieur Piyush, SODHA

Monsieur Mark EIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

WP Roaming holdings S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014004963/30.

(140004555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

WHBC - Finance Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 117.380.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014004955/10.

(140003764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

UNINORD Holding S.A., Union Industrielle du Nord Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 93.932.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014004914/14.

(140004587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Trinacria Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.418.

—
Lors de l'assemblée générale tenue en date du 19 décembre 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Eric Scussel, avec adresse au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 28 novembre 2013;

2. Nomination de Diego Crisafulli, avec adresse professionnelle au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam, Pays-Bas, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2014004905/15.

(140004195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Trigranit Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 674.750,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.224.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société TRIGRANIT FINANCE Sàrl, décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger, en date du 12 septembre 2013, a été clôturée lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 décembre 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004904/15.

(140005109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

WP Roaming Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.022.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 858 du 11 mai 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WP Roaming Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2014004962/14.

(140004554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Um Rond-Point s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 1, rue du Viaduc.

R.C.S. Luxembourg B 114.862.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014004913/10.

(140004268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Vericontrol Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.920.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société VERICONTROL ENGINEERING S.A., décidée par acte du notaire Maître Francis Kessler, en date du 17 octobre 2013, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 30 décembre 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004934/17.

(140004253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Vanni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 94.343.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 janvier 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Nicole THOMMES
- Andrea DANY
- Marc KOEUNE
- Jean-Yves NICOLAS

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services Srl

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014004932/18.

(140004363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Yellow Wall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 174.784.

Extrait des résolutions prises par le l'associé unique de la société en date du 20 décembre 2013

L'associé unique de la Société décide de répartir les membres du conseil de gérance en deux catégories A et B.

Avec effet au 20 décembre 2013, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Sébastien FRANÇOIS, demeurant professionnellement 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, gérant de catégorie A;
- Monsieur Aidan FOLEY, demeurant professionnellement 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, gérant de catégorie A;
- Monsieur Tomasz Witold ZAMIARA, demeurant 5-6, Pod Strzecha, PL-02-798 Varsovie, gérant de catégorie B;
- Monsieur Alexander OSTROVSKIY, demeurant 29/1 Kosmonavta Volkona Street, RUS-127299 Moscou, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004968/19.

(140003873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

World Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 156.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004960/9.

(140003982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Web-Immo S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 26, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg E 368.

Il résulte d'une cession de parts du 30 mai 2013 que les deux seuls associés et gérants, Messieurs Jean-Claude Welter et Maurice Bley, ont cédé chacun 25 parts sociales à la société ACEVA Sàrl.

En conséquence, les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Jean-Claude WELTER, né le 27.3.1972 à Luxembourg, 25 parts

demeurant à L-6834 Biver, 3 Millescheck

2) Monsieur Maurice BLEY, né le 20.3.1970 à Luxembourg, 25 parts

demeurant à L-6858 Münschecker, 5 op de Beschelt

3) ACEVA Sàrl, 1 rue Drosbach L-3372 Leudelange, no RCS Luxembourg B 177591 50 parts

Référence de publication: 2014004951/15.

(140004264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Tiercelet Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 9, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.806.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014004899/10.

(140004539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Textile Plus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 160.178.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014004894/10.

(140004538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

The Good Friend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 23, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 166.696.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014004896/10.

(140004536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Attila S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 43, rue Maréchal Foch.
R.C.S. Luxembourg B 75.300.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 31 décembre 2013

L'assemblée décide des mandats suivants.

1. de Monsieur Nico Franck, né le 2 janvier 1953 à Luxembourg et demeurant professionnellement à, 43, rue Maréchal Foch à 1527 Luxembourg, de l'extension de son mandat comme administrateur pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

2. de Madame Cordula Bidoli, né le 24 octobre 1957 à Heinerscheid et demeurant 22, rue Jean Schoetter, 2523 Luxembourg, de l'extension de son mandat comme administrateur pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

3. nomme Monsieur André Buntschu, né le 30 avril 1960 à Bern et demeurant au 10 Alte Landstrasse, 2542 Pieterlen, Suisse, comme administrateur pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 02 Jan 2014.

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2014004999/21.

(140003590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

4Needs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 160.828.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 08 janvier 2014, Monsieur Giacomo DI BARI et Monsieur Jean-Marie BETTINGER tous deux domiciliés professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés administrateurs. De ce fait le nombre d'administrateurs a été augmentée de 1 à 3.

Le mandat des nouveaux administrateurs s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 08 janvier 2014.

Pour: 4NEEDS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014004974/17.

(140003799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Winch Italy Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.250.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 157.130.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Winch Italy Holdings 1 S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger, en date du 26 novembre 2013, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 23 décembre 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004945/16.

(140004263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

W.E.T. Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 93.674.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société W.E.T. Holding (Luxembourg) S.A., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger, en date du 29 octobre 2013, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 30 décembre 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social du liquidateur Alter Domus Liquidation Services SARL, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées au siège social du liquidateur Alter Domus Liquidation Services SARL, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004943/18.

(140004249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Voyages Schiltz S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9643 Bùderscheid, 2, Weltzerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.751.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 janvier 2013.

Signature.

Référence de publication: 2014004941/10.

(140004783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Top Clean Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.562.

M. Jamel SIBERT domicilié 12 cours de Rome à F-57100 THIONVILLE - France, a cédé le 03/01/2014 à Monsieur Selim SEBBAHI domicilié 3 rue Saint Paul F-57320 BOUZONVILLE - France, 8998 (huit mille neuf cent quatre-vingt dix huit) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sellime SEBBAHI

Le Gérant

Référence de publication: 2014004900/13.

(140004367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

The European Energy Efficiency Fund, SA, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 162.036.

Monsieur Leone Pattofatto, Via Goito, 4, 00185 Rome, Italie a été nommée membre du Conseil de Surveillance le 19 juillet 2013 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires en 2017 en remplacement de Mr Matteo del Fante.

Fait à Bertrange, le 7 janvier 2014.

Pour le compte de The European Energy Efficiency Fund, SA, SICAV-SIF

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2014004875/13.

(140003791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Unirack Western Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 43.634.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2013

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014004919/18.

(140003544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Video Parc International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 73.413.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation de la société VIDEO PARC INTERNATIONAL S.A. (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée Générale décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de HRT FIDALUX S.A., qui est actuellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 décembre 2013.

Pour VIDEO PARC INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014004935/16.

(140004695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Woodlark Property S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.134.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Woodlark Property S.à r.l.

Référence de publication: 2014004959/10.

(140004360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Vigicore Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7841 Tuntange, 21C, rue de Brouch.

R.C.S. Luxembourg B 130.608.

Rectificatif de la mention déposée le 24/12/2013 sous la référence L130220412

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004938/10.

(140003605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Management Consultants Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.712.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le onze décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MANAGEMENT CONSULTANTS Luxembourg S.A.», ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.712.

La société a été constituée par acte authentique reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 2010, publié au Mémorial C Numéro 777 du 14 avril 2010.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, demeurant professionnellement à Ettelbruck.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que le présent acte a pour objet:

1. Dissolution de la société avec effet immédiat.
2. Cessation de toute activité de la société avec effet immédiat et liquidation de la société aux droits des parties.
3. Décharge aux administrateurs et commissaire.
4. Annulation et conservation des livres et documents de la société.
5. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaires de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclarent expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'ils ont reçu ou recevront tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les actionnaires aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Singé: Daniel REDING, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 11 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15313. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 24 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181713/66.

(130221747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Your Tacs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 105.788.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company BREG S.A., a "société anonyme" incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 137.367, hereby represented by Mr Federico Franzina, chartered accountant, born on 1 April 1961 in Padua (Italy), residing at L-1627 Luxembourg, 29, rue Giselbert, acting in his capacity as sole director of BREG S.A.

The appearing company BREG S.A. is the sole shareholder of YOUR TACS S.A., a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 105.788, incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a notarial deed dated on 23 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 492 of 25 May 2005 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 955 of 10 May 2011.

The sole shareholder representing the whole corporate capital then requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the object of the Company in order to add a sentence as the third paragraph of article 3 of the Articles of Association to be read as follows:

"The Company may provide on a professional basis advice and services of a patrimonial nature to natural persons, to families and to entities belonging to natural persons or families or of which they are founders or beneficiaries within the limits and in accordance to the laws and regulations in force in Luxembourg applicable to the family office activities and in particular to the Law of 21 December 2012."

The sole shareholder hereby declares that the Bondholders representing 100% of the Bonds issued by the Company have expressed their consent in respect to the above mentioned amendment of the object of the Company pursuant to a written declaration delivered to the notary.

Following to the above mentioned amendment article 3 of the Articles of Association shall be read as follows:

" **Art. 3.** The object of the Company is to perform, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, any economic advisory services and any accountancy and fiduciary services, including assistance in tax matters, representation by proxy of third parties, domiciliation and fiduciary administration of companies, as well as any activities directly or indirectly connected with carrying out the professions of chartered accountant (expert-comptable), domiciliation agent, statutory auditor (commissaire), economic consultant and tax advisor.

The Company may accept any mandate, perform any operations of a fiduciary nature in accordance with the laws and regulations in force in the Grand Duchy of Luxembourg, and more generally may promote and implement the incorporation, transformation and reorganisation of any Company, any business, and any branch or firm, and provide any administrative services, book-keeping and register-keeping services.

The Company may provide on a professional basis advice and services of a patrimonial nature to natural persons, to families and to entities belonging to natural persons or families or of which they are founders or beneficiaries within the

limits and in accordance to the laws and regulations in force in Luxembourg applicable to the family office activities and in particular to the Law of 21 December 2012.

The Company may acquire and manage any buildings located on the territory of the Grand Duchy of Luxembourg or abroad which enable it directly or indirectly to fulfil its business purpose.

To the extent and within the limits of their compatibility with the professional rules applicable to the profession of chartered accountant (expert-comptable), the Company's object is also to:

- acquire participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign entities whether such entities exist or are to be created, by way of subscription, acquisition by purchase, underwriting or by option, sale, exchange or contribution of securities or rights of any kind whatsoever, to hold, manage, control, develop and realize these participations

- carry out any commercial and financial transaction which directly or indirectly serve or is connected to its object or is liable to assist in the fulfilment of its object.

The Company may further lend funds in any form, grant any form of security and otherwise assist in any way the entities in which it has a direct or indirect interest, as well as those directly or indirectly connected to the group of which it is a part, including any shareholder, any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

Within such purpose, the Company may raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature."

Second resolution

The sole shareholder resolves to increase the authorized share capital of the Company to an amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-). The report by the sole director of the Company pursuant to article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, will remain attached hereto.

The sole shareholder furthermore resolves to restate article 5, article 6, article 7 and article 8.1. of the Articles of Association to be read as follows:

" Art. 5. The subscribed capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) consisting of one thousand (1,000) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The authorized capital including the subscribed capital of the Company is set at two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) consisting of one thousand (1,000) ordinary shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Ordinary shares"), of three hundred thirty (330) Class A shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class A shares") and six hundred seventy (670) Class B shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class B shares").

The board of directors or the sole director are authorized, during a period ending five years after the publication of the authorization in the Official Journal, Mémorial C, to increase the subscribed capital in one or more times within the limits of the authorized capital, by issuing new shares of Class A and/or Class B, to be subscribed at their nominal value, without any share issue premium and to be fully paid-up only by way of conversion of subordinated profit participation convertible bonds issued or to be issued by the Company into capital of the Company.

In accordance with Article 32-4 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, the issue of subordinated profit participation convertible bonds must be carried out within the time limit as determined here above, while the conversion in new Class A and/or Class B shares and the increase of capital related thereto within the limits of the authorized capital may be carried out after the expiration of the said time limit.

The board of directors or the sole director are specially authorized to proceed with such issues without reserving to the then existing shareholders any preferential subscription rights on the Class A and/or Class B shares to be issued.

Each time the board of directors or the sole director decides to increase the share capital as described above, new Class A and/or Class B shares of the Company shall be issued. Each time the board of directors or the sole director will have an increase of the subscribed capital duly recorded by a notarial instrument, they shall adapt the present Article consequently.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders or by a decision of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 6. The Company may have one or several shareholders, holders of Ordinary and/or Class A shares and/or Class B shares. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder holder of Ordinary and/or of Class A shares and/or Class B shares) shall not lead to the dissolution of the Company.

Art. 7. Ordinary shares, Class A shares and Class B shares shall confer upon their holders the same rights and advantages.

Ordinary shares, Class A shares and Class B shares are and shall remain registered.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by Article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial

companies, as amended. Ownership of registered Ordinary shares and/or Class A shares and/or Class B shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors or by the sole director upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognize only one holder per share, both in case of Ordinary shares, of Class A shares and of Class B shares. In case an Ordinary share or a Class A share or a Class B share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

Art. 8.1. Any transfer, by way of a deed inter vivos and for any reason whatsoever, of Ordinary shares and of shares of any class, as well as of convertible bonds, subordinated profit participation convertible bonds, or any other securities or similar rights (hereinafter also referred to as «the Similar Securities» and together with the Company's shares hereinafter also referred to as «the Securities»), issued by the Company, which may or are likely to modify the composition of the Company's shareholding as well as the right to vote or any other right normally attached to the shares issued by the Company, is subject to a pre-emption right under the conditions contained in the present Article 8.

The present Article 8. shall be also applicable in case the shares of the Company are held by a sole shareholder and the Company has issued Similar Securities.”.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société BREG S.A., une société anonyme constituée et organisée suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B 137.367, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Federico Franzina, expert-comptable, né le 1^{er} avril 1961 à Padoue (Italie), demeurant à L-1627 Luxembourg, 29, rue Giselbert.

La société comparante BREG S.A. est l'actionnaire unique de YOUR TACS S.A. une société régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.788, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte notarié en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 492 du 25 mai 2005 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 Décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 955 du 10 Mai 2011.

L'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'objet social de la Société par l'ajout d'un alinéa en tant que troisième paragraphe de l'article 3 des Statuts ayant la teneur suivante:

«La Société peut fournir à titre professionnel des conseils ou services de nature patrimoniale à des personnes physiques, à des familles et à des entités patrimoniales appartenant à des personnes physiques ou à des familles ou dont elles sont fondatrices ou bénéficiaires dans les limites et conformément aux lois et règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg relatives aux activités de “family office” et plus particulièrement à la Loi du 21 décembre 2012.»

L'actionnaire unique déclare que les porteurs d'obligations représentant 100% des obligations émises par la Société ont exprimé leur accord sur la modification susmentionnée de l'objet social conformément à une déclaration écrite remise au notaire.

Suite à la modification qui précède l'article 3 de statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger toutes prestations de conseil économique et tous services comptables et fiduciaires y compris l'assistance en matière fiscale, la représentation par mandat de tiers, la domiciliation et la gestion sous mandat de sociétés ainsi que toutes activités se rattachant directement ou indirectement à l'exercice des professions d'expert-comptable, de domiciliataire, de commissaire, de conseil économique et de conseil fiscal.

La Société peut accepter tous mandats, effectuer toutes opérations à caractère fiduciaire conformément aux lois et règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, et plus généralement peut promouvoir et réaliser la constitution, la transformation et la réorganisation de toute société, affaire, branche d'activité ou entreprise ainsi que fournir tous services administratifs, de tenue de livres et de registres.

La Société peut fournir à titre professionnel des conseils ou services de nature patrimoniale à des personnes physiques, à des familles et à des entités patrimoniales appartenant à des personnes physiques ou à des familles ou dont elles sont fondatrices ou bénéficiaires dans les limites et conformément aux lois et règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg relatives aux activités de "family office" et plus particulièrement à la Loi du 21 décembre 2012.

La Société peut acquérir et administrer tous immeubles situés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger lui permettant de réaliser directement ou indirectement son objet social.

Dans la mesure et dans les limites de leur compatibilité avec les règles déontologiques applicables à la profession d'expert-comptable, la Société

- a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entités luxembourgeoises et étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par voie de souscription, acquisition par achat, prise ferme ou option, vente, échange ou apport de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, la détention, le contrôle, le développement et la mise en valeur de ces participations

- peut effectuer toutes opérations commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La Société pourra également accorder des crédits sous toutes formes, se porter caution, garantir sous toutes formes et assister autrement les entités dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'à celles dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris tout actionnaire ou tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

Dans le cadre de son objet la Société peut rassembler des fonds en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature.»

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital autorisé de la Société à concurrence d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-). Conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, le rapport de l'administrateur unique de la Société restera annexé aux présentes.

L'actionnaire unique décide aussi la refonte complète de l'article 5, de l'article 6, de l'article 7 et l'article 8.1. des statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. La Société a un capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La Société a un capital autorisé, qui inclut le capital social souscrit, de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par mille (1.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les "Actions ordinaires"), par trois-cent trente-trois (330) actions de catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les "Actions de catégorie A") et par six-cent soixante-dix (670) actions de catégorie B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les "Actions de catégorie B").

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont autorisés, pendant une période prenant fin cinq ans après la publication de l'autorisation au Mémorial C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé par l'émission de nouvelles Actions de catégorie A et/ou de catégorie B, à souscrire à la valeur nominale, sans paiement d'une prime d'émission et à libérer entièrement et exclusivement par la conversion d'obligations participatives subordonnées convertibles émises ou à émettre par la Société en capital de la Société.

En application de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'émission d'obligations participatives subordonnées convertibles doit intervenir dans le délai déterminé ci-avant, mais la conversion en nouvelles Actions de catégorie A et/ou de catégorie B et l'augmentation afférente du capital social, dans les limites du capital autorisé, peut intervenir après l'expiration de ce délai.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont spécialement autorisés à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des Actions de catégorie A et ou catégorie B à émettre.

Chaque fois que le conseil d'administration ou l'administrateur unique décideront d'augmenter le capital social comme dit ci-avant, il sera émis des nouvelles Actions de catégorie A et/ou de catégorie B de la Société. Chaque fois que le conseil d'administration ou l'administrateur unique auront fait constater par acte notarié une augmentation du capital souscrit, ils feront adapter le présent article en conséquence.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification de ces statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires, détenteurs d'Actions ordinaires et/ou d'Actions de catégorie A et/ou d'Actions de catégorie B. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire, détenteur d'Actions ordinaires et/ou d'Actions de catégorie A et/ou d'Actions de catégorie B) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Les Actions ordinaires, les Actions de catégorie A et les Actions de catégorie B disposent des mêmes droits et avantages.

Les Actions ordinaires, les Actions de catégorie A et les Actions de catégorie B sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le droit de propriété de l'actionnaire sur les Actions ordinaires et/ou de catégorie A et ou de catégorie B s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration ou par l'administrateur unique, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action, qu'il s'agisse d'une Action ordinaire ou d'une action de catégorie A ou d'une Action de catégorie B. Si une Action ordinaire ou une Action de catégorie A ou une Action de catégorie B est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit de propriété sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

Art. 8.1. Tout transfert, moyennant un acte entre vivants et pour quelque cause que ce soit, d'Actions ordinaires ou d'actions de toute catégorie ainsi que d'obligations convertibles, d'obligations participatives subordonnées convertibles, ou de tous autres titres ou droits similaires (ci-après également dénommés «les Titres Similaires») et ensemble avec les actions de la Société ci-après également dénommés «les Titres»), émis par la Société, qui aurait pour effet de modifier ou qui serait susceptible de modifier la composition de l'actionnariat de la Société ainsi que le droit de vote ou tout autre droit normalement attaché aux actions émises par la Société, est soumis à un droit de préemption dans les conditions du présent article 8.

Le présent article 8. s'applique également dans le cas où les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique et que la Société a émis des Titres Similaires.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci, a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. FRANZINA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2013. LAC/2013 /56831. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182048/258.

(130221100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Portland Rose S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 140.261.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation avec effet immédiat de la convention de domiciliation conclue le 28 août 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Portland Rose S.à r.l, B 140261, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, et Citco C&T (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Christelle Ferry / Jean-Baptiste Brekelmans

Référence de publication: 2014003810/14.

(140003216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Imbalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 168, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 51.031.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2014.

Référence de publication: 2014004490/10.

(140004748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Hestia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 87.089.

EXTRAIT

En date du 18 décembre 2013, l'actionnaire unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Laurent Baucou, en tant qu'administrateur de la Société, est acceptée avec effet au 16 octobre 2013.
- Erik Johan Cornelis Schoop, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la Société avec effet au 16 octobre 2013 et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004456/15.

(140003923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

HayFin Special Ops LuxCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 170.715.

- Le siège social du gérant de la société, Mme. Carmen Ionescu est transféré de 124, boulevard de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L - 1717 Luxembourg à effet immédiat.

- Le siège social du gérant de la société, Mons. John Molloy est transféré de 6, rue du Château, L - 6961 Senningen au 8-10, rue Mathias Hardt, L - 1717 Luxembourg à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014004430/15.

(140004245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Kosmo Luxembourg Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 160.982.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, TMF Luxembourg S.A., vous informons de la dénonciation de la convention conclue en date du 09 mai 2011 entre les sociétés:

TMF Luxembourg S.A.

(anciennement "Equity Trust Co. Luxembourg S.A.")

R.C.S. B15302

Siège social: 46A Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg, Luxembourg

(le "domiciliataire")

et

Kosmo Luxembourg Holdings S.A

R.C.S. B 160982

Siège social: 46A, Avenue J.F. Kennedy,

L-1855 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 06 janvier 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014004528/21.

(140003834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Hein, Lehmann Industriebau Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6638 Wasserbillig, 2, Montée de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 84.148.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2014004453/13.

(140003701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Immocrea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004475/10.

(140003849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Nesscent, Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 182.872.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Madame Johanna Valérie Simy FREDJ, épouse GUIVARCH, ancien avocat, née à Clamant (France) le 16 février 1978, demeurant 24 Huntsmore House, 35 Pembroke Road, UK- London W8 6LZ,

2) Madame Candice Dorothée Léo FREDJ, épouse LE BOUGEANT, ancien médecin du travail, née à Clamant (France) le 29 octobre 1974, demeurant 44 Ellerby Street, UK-London SWE 6EZ

ici représentées par Monsieur Benoît DEVAUX, réviseur d'entreprises, demeurant à Virton (Belgique), spécialement mandaté à cet effet en vertu de deux procurations en date des 19 et 20 décembre 2013.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois y relatives et en particulier la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «NESSCENT».

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés aux conditions de présence et de majorité requise pour les modifications aux statuts.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations ainsi que l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres titres de créance et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise et percevoir des dividendes.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société du groupe. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société pourra détenir tous biens mobiliers ou immobiliers et en percevoir les revenus.

La Société pourra en outre détenir des marques et brevets, donner des licences et percevoir des redevances et investir dans l'acquisition et la gestion des marques et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des placements fiduciaires et des OPCVM ainsi que des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques, le tout dans le respect des législations en la matière.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Titre II - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TRENTE et UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE EUROS (31.272.- EUR) représenté TRENTE et UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE (31.272) actions réparties en dix catégories d'actions comme suit:

trente et un mille deux (31.002) actions de Catégorie A d'une valeur nominale de 1.- EUR;

trente (30) actions de Catégorie B d'une valeur nominale de 1.- EUR;

trente (30) actions de Catégorie C d'une valeur nominale de 1.- EUR;

trente (30) actions de Catégorie D d'une valeur nominale de 1.- EUR,

trente (30) actions de Catégorie E d'une valeur nominale de 1EUR,

trente (30) actions de Catégorie F d'une valeur nominale de 1.- EUR,

trente (30) actions de Catégorie G d'une valeur nominale de 1.- EUR,

trente (30) actions de Catégorie H d'une valeur nominale de 1.- EUR,

trente (30) actions de Catégorie I d'une valeur nominale de 1.- EUR,

trente (30) actions de Catégorie J d'une valeur nominale de 1.- EUR,

Chaque actionnaire devra souscrire proportionnellement dans chaque catégorie d'actions.

Les actions seront et resteront nominatives.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Sans préjudice de la possibilité de racheter ses actions conformément aux dispositions de la Loi, la société pourra, racheter ses actions seulement si elle rachète et annule une ou plusieurs catégorie(s) entière(s) d'actions à l'exclusion des Actions de Catégorie A., En cas de rachats et d'annulations de catégorie(s) d'actions, ces rachats et annulations devront être effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en partant des Actions de Catégorie J jusqu'aux Actions de Catégorie B).

Dans le cas de réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une catégorie d'actions, dans l'ordre indiqué ci-dessus, la catégorie en question donne droit à leurs détenteurs, au prorata de leur détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total Annulé défini par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs des catégories d'actions rachetées et annulées recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Action pour chacune des actions des catégories concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total Annulé par le nombre d'actions existant dans la catégorie d'actions faisant l'objet du rachat et de l'annulation.

Le Montant Total Annulé sera le montant déterminé par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total Annulé pour chacune des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible dans la catégorie correspondante au moment de son annulation, à moins qu'une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise selon le formalisme requis pour le changement des Statuts de la Société en décide autrement, sous réserve toutefois que le Montant Total de l'Annulation n'excède jamais le Montant Disponible.

Suite au rachat et à l'annulation des actions d'une catégorie concernée, la Valeur d'Annulation Par Action sera due et payable par la Société.

Dans le cadre des paragraphes précédents, les définitions suivantes s'appliquent:

Montant Disponible: Signifie le montant total des profits nets de la Société (en ce compris les profits reportés) dans la mesure où les actionnaires auraient bénéficié d'un droit à une distribution de dividendes conformément aux Statuts, augmenté (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant des montants de la réduction du capital social et de la partie correspondante de la réserve légale mais diminués par (i) toute perte (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout montant placé en réserve conformément aux dispositions de la loi et des Statuts, le tout tel que déterminé sur base des Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute sur la question, double comptabilisation) de sorte que:

$$AA = (NP+P+CR) - (L+LR)$$

Où

AA = Montant Disponible

NP = profits nets (en ce compris les profits nets reportés)

P = toute réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction de capital et de la réserve relative à la catégorie d'actions à annuler

L = pertes (en ce compris les pertes reportées)

LR = toute somme à affecter à des réserves conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires: Signifie les comptes intérimaires de la Société à la date des comptes intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires: Signifie la date ne précédant pas plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la catégorie d'actions concernée.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

L'assemblée générale, délibérant à la majorité simple des voix et dans le respect des quorum requis par la loi peut, en dehors du cadre d'une réduction de capital, décider que le capital sera amorti par voie de remboursement au pair des actions, représentant le capital, tirées au sort, au moyen d'une partie des bénéfices dont l'importance ne peut excéder le bénéfice distribuable au sens des prescriptions des lois en la matière. L'amortissement a lieu par remboursement au pair des actions désignées par tirage au sort en vue de respecter l'égalité entre les actionnaires. Les actions amorties sont remplacées par des actions de jouissance. Les actions de jouissance ont les mêmes droits que les actions non amorties, à l'exception du droit au remboursement de l'apport et à l'exception du droit à un premier dividende, dividende qui est attribué aux actions non amorties afin de rémunérer la persistance du risque que leurs détenteurs subissent et dont le montant est fixé à huit pour cent de la valeur du pair comptable par action non amortie, le tout dans le respect des lois luxembourgeoises en la matière.

Art. 7. L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions ainsi que le ou les héritiers d'un actionnaire décédé qui désirent céder tout ou partie de ses actions, devront en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros des actions qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions.

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres actionnaires au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de l'action, telle que confirmée, le cas échéant, par une expertise d'un réviseur d'entreprise.

Au cas où l'acquéreur éventuel souhaiterait acquérir l'intégralité des titres à céder et l'intégralité seulement, la lettre recommandée du cédant doit le préciser expressément.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires, cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce dernier délai, le conseil d'administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans le mois s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces actions.

Au cas où l'intégralité des titres et l'intégralité seulement est à céder, le conseil d'administration doit également aviser les actionnaires que faute de rachat par ceux-ci et/ou la société de l'intégralité des titres, le cédant sera libre du choix du cessionnaire pour l'intégralité des titres qu'il souhaite céder.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le conseil d'administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions respectivement à l'héritier ou aux héritiers de l'actionnaire décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre d'actions que la société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire, respectivement le ou les héritiers, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession, les actions qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires ou la Société, voire même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé, dans la mesure où ce choix aura préalablement été communiqué par le conseil d'administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cessions d'actions ou des conséquences du décès d'un actionnaire.

Les règles ci-dessus édictées ne s'appliquent pas en cas de transfert d'actions à des sociétés dans lesquelles un actionnaire détient directement ou indirectement plus de 50% ou à des sociétés qui, directement ou indirectement, contrôlent plus de 50% de l'actionnariat de l'actionnaire vendeur, dans ce cas, une telle société devra en retour se soumettre aux mêmes règles de transfert et aux mêmes restrictions, et, le cessionnaire devra transférer de nouveau les actions au cédant si le cédant ne remplit plus les conditions stipulées au premier paragraphe de cette phrase.

Le transfert d'actions à des ascendant, descendant, conjoint ou collatéraux d'un actionnaire est également libre.

Art. 8. Si le titre appartient à plusieurs personnes, les copropriétaires, les créanciers gagistes et leurs débiteurs sont tenus de se faire représenter par un mandataire commun et d'en donner avis à la société. En cas d'existence d'usufruit et à défaut de désignation d'un mandataire commun, sauf en cas d'exercice du droit de préférence en cas d'augmentation de capital par apport en espèces, le nu-proprétaire du titre sera représenté vis-à-vis de la société par l'usufruitier.

Titre III - Administration

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou;
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou;
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou;
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur, sauf si elle résulte d'une faute grave ou intentionnelle ou s'il a agi hors de ses fonctions.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne

de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 11. La société sera valablement engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 12 des présents statuts.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 13. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur-délégué à cet effet.

Titre IV - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre V - Exercice social, répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 17. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Sauf dispositions contraires des présents statuts, et notamment ce qui est stipulé à l'article 6 des présents statuts, chaque action donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société en proportion directe avec le nombre d'actions émises.

Dans le cas de la distribution du dividende, et pour autant qu'il y ait des fonds distribuables suffisants, ledit dividende devra être réparti et payé comme suit:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque action de Catégorie A sera distribué de manière égale à tous les actionnaires au prorata de leurs actions de Catégorie A;

(ii) un montant égal à 0,30% de la valeur nominale de chaque action de Catégorie B sera distribué de manière égale à tous les actionnaires au prorata de leurs actions de Catégorie B;

(iii) un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque action de Catégorie C sera distribué de manière égale à tous les actionnaires au prorata de leurs actions de Catégorie C;

(iv) un montant égal à 0,40% de la valeur nominale de chaque action de Catégorie D sera distribué de manière égale à tous les actionnaires au prorata de leurs actions de Catégorie D;

(v) un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque action de Catégorie E sera distribué de manière égale à tous les actionnaires au prorata de leurs actions de Catégorie E;

(vi) un montant égal à 0,50% de la valeur nominale de chaque action de Catégorie F sera distribué de manière égale à tous les actionnaires au prorata de leurs actions de Catégorie F;

(vii) un montant égal à 0,55% de la valeur nominale de chaque action de Catégorie G sera distribué de manière égale à tous les actionnaires au prorata de leurs actions de Catégorie G;

(viii) un montant égal à 0,60% de la valeur nominale de chaque action de Catégorie H sera distribué de manière égale à tous les actionnaires au prorata de leurs actions de Catégorie H;

(ix) un montant égal à 0,65% de la valeur nominale de chaque action de Catégorie I sera distribué de manière égale à tous les actionnaires au prorata de leurs actions de Catégorie I;

(x) un montant égal à 0,70% de la valeur nominale de chaque action de Catégorie J sera distribué de manière égale à tous les actionnaires au prorata de leurs actions de Catégorie J; et

(xi) le solde du montant total distribuable sera alloué dans son entièreté aux détenteurs d'actions de la dernière Catégorie par ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier lieu les actions de Catégorie J, et si le cas échéant ces dernières sont inexistantes, les parts sociales de Catégorie I et ainsi de suite).

L'assemblée générale des actionnaires pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration et sous réserve des dispositions relatives à la distribution contenues dans l'alinéa 3 du présent article.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration sous réserves des dispositions prévues par la Loi et des dispositions relatives à la distribution contenues dans l'alinéa 3 du présent article.

Titre V - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de création de catégorie d'actions, le boni de liquidation devra être distribué aux détenteurs de toutes les catégories d'actions dans l'ordre de priorité et pour le montant nécessaire pour atteindre sur une base globale le même résultat économique que celui prévu par les dispositions de distribution contenues dans l'article 17 alinéa 3 des présents statuts.

Titre VI - Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.300.-.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été rédigés, les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent que les actions ont été souscrites comme suit:

Madame Johanna FREDJ, épouse GUIVARCH,

quinze mille cinq cent une (15.501) actions de Catégorie A,

quinze (15) actions de Catégorie B

quinze (15) actions de Catégorie C

quinze (15) actions de Catégorie D

quinze (15) actions de Catégorie E

quinze (15) actions de Catégorie F

quinze (15) actions de Catégorie G

quinze (15) actions de Catégorie H

quinze (15) actions de Catégorie I

quinze (15) actions de Catégorie J

Madame Candice FREDJ, épouse LE BOUGEANT,

quinze mille cinq cent une (15,501) actions de Catégorie A,

quinze (15) actions de Catégorie B

quinze (15) actions de Catégorie C

quinze (15) actions de Catégorie D

quinze (15) actions de Catégorie E

quinze (15) actions de Catégorie F

quinze (15) actions de Catégorie G

quinze (15) actions de Catégorie H quinze (15) actions de Catégorie I quinze (15) actions de Catégorie J

Les parties comparantes déclarent que ces actions ont été libérées partiellement mais à hauteur de 25% au moins, par des versements en espèces comme suit:

- Madame Johanna FREDJ, précitée, à concurrence de trois mille neuf cent neuf euros (EUR 3.909),
- Madame Candice FREDJ, précitée, à concurrence de trois mille neuf cent neuf euros (EUR 3.909),

de sorte que la somme de sept mille huit cent dix-huit euros (7.818.-EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Assemblée générale des associés

Les statuts étant ainsi rédigés, les associés représentant la totalité du capital, ont adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) Il est décidé de fixer à quatre (4) le nombre d'administrateurs et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme administrateurs pour une période de six ans à compter du jour de la signature du présent acte:

- Madame Candice FREDJ, précitée
- Monsieur Antoine GUIVARCH, né à Bron le 13 mai 1979, demeurant 24 Huntsmore House, 35 Pembroke Road, UK-London W8 6LZ
- Monsieur Jérôme LEJEUNE, comptable, né à Verviers le 17 février 1986, demeurant professionnellement rue de Muhlenbach 121, à L-2168 Luxembourg.
- Monsieur David MAENHAUT, assistant de direction, né à Arlon le 3 mai 1989, demeurant professionnellement rue de Muhlenbach 121, à L-2168 Luxembourg.

2) Il est décidé de fixer le siège social de la Société au 121, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg.

3) Il est décidé de fixer à un (1) le nombre d'administrateur-délégué et décide par ailleurs de nommer en qualité d'administrateur-délégué pour une période de six ans à compter du jour de la signature du présent acte:

Madame Candice FREDJ, précitée

4) Il est décidé de fixer à un (1) le nombre de commissaire aux comptes et décide par ailleurs de nommer en qualité de commissaire aux comptes pour une période de six ans à compter du jour de la signature du présent acte:

PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting S.à r.l., en abrégé "PRO FIDUCIAIRE", une société ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert (RCS Luxembourg B 176.448) représentée par Madame Anne-Isabelle De Man.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. DEVAUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 décembre 2013. Relation: RED/2013/2349. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 décembre 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013181769/335.

(130222057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

HCI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004451/10.

(140004234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

**Erastone S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Orkos Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 167.416.

L'an deux mille treize, le trois décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Monsieur Dominique RENCUREL, demeurant au 40, avenue de Grobois, F-94440 Marolles en Brie,
- Monsieur Christian BORIE, demeurant au 6, rue des Thilleuls, F-02.600 Louatre,
- Monsieur Pierre-Yves MEERSCHMAN, demeurant au 5, rue de Copenhague, F-75008 Paris,
- Monsieur Jean-Jacques BERTRAND, demeurant au 148, avenue de Clichy, F-75017 Paris,
ici représenté par Monsieur Damien MATTUCCI, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 décembre 2013.
- Monsieur Pierre-Eric LEIBOVICI, demeurant au 16, rue de levis, F-75017 Paris,
ici représenté par Monsieur Damien MATTUCCI, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 décembre 2013.
- ORKOS CAPITAL, une société constituée et régie par les lois françaises, ayant son siège social au 2, rue Fléchier, F-75009 Paris et immatriculée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 493.099.469,
ici représentée par Monsieur Damien MATTUCCI, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 décembre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants présents ou représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparants sont les associés (les «Associés») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «ORKOS HOLDING S.à r.l.», ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.416, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 06 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.023 en date du 20 avril 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

III. En vertu de l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, toutes modifications des statuts, autre que le changement de nationalité, sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Qu'il appert que sur les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Les comparants, présents ou représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier la dénomination sociale de la société en «ERASTONE S. à r. l.» et de modifier en conséquence l'article quatre (4) des statuts comme suit:

Art. 4. «La Société prend la dénomination de «ERASTONE S.à r. l.» société à responsabilité limitée.»

Deuxième résolution

Dans le cadre de l'opération de rachat des parts du fonds BNP ETMF II LP (le «Fonds»), en vue de sa liquidation devant intervenir début de l'année 2014, et pour lequel la Société s'est déjà portée acquéreur d'environ 66% des parts, les Associés décident d'autoriser le Conseil de Gérance à procéder au rachat des parts supplémentaires du Fonds pour le cas où les actionnaires actuels décideraient de les mettre en vente.

Troisième résolution

Dans le cadre de la réorganisation du groupe ORKOS, les Associés ont décidé de constituer cinq sociétés de droit français:

- la société civile Polycarpe Investissements, qui sera domiciliée 148, avenue de Clichy, F-75017 Paris;

- la société civile Bauhecie, qui sera domiciliée 31, rue de Tolbiac, F-75013 Paris;
 - la société par actions simplifiée Nielan, qui sera domiciliée 3, rue du Président Wilson, F-92300 Levallois-Perret;
 - la société par actions simplifiée Namelca, qui sera domiciliée 5, rue de Coppenhague, F-75008 Paris;
 - la société par actions simplifiée Pesla, qui sera domiciliée 16 rue de Levis, F-75017 Paris
- auxquelles seront transférées les parts sociales de la Société.

En vertu de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que repris à l'article 7 des statuts de la Société, les Associés ne peuvent céder leurs parts sociales qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Les Associés décident par conséquent de donner leur accord au transfert des douze-mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société qui aura lieu de la façon suivante:

- Monsieur Dominique RENCUREL transfère 2.375 parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à la société Bauhecie;
- Monsieur Christian BORIE transfère 2.375 parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à la société Nielan;
- Monsieur Jean-Jacques BERTRAND transfère 2.375 parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à la société Polycarpe Investissements;
- Monsieur Pierre-Eric LEIBOVICI transfère 2.375 parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à la société Pesla;
- Monsieur Pierre-Yves MEERSCHMAN transfère 2.375 parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à la société Namelca;
- ORKOS CAPITAL transfère 625 parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à parts égales (soit 125 parts sociales) à chacune des cinq sociétés de droit français précitées.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article seize (16) des statuts de la Société par l'introduction d'une prise de décision des associés à la majorité des trois cinquièmes (3/5) pour toutes les opérations relatives à des acquisitions d'actifs ou de cession d'actifs détenus directement ou indirectement par la Société.

En conséquence, un nouveau troisième alinéa est ajouté à l'article seize (16) qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 16. (nouveau troisième alinéa). «Tout sujet concernant des acquisitions d'actifs ou de cession d'actifs détenus directement ou indirectement par la Société requiert l'accord préalable de la majorité des associés représentant les trois cinquièmes (3/5) du capital social.»

Cinquième résolution

Les Associés décident d'intégrer les dispositions relatives aux catégories de gérants.

En conséquence, les articles dix (10) et treize (13) premier alinéa sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 10. «La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, le conseil de gérance sera composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par les associés de la Société.»

Art. 13. (premier alinéa). «Sous réserve des dispositions de l'article seize, troisième alinéa, le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.»

Sixième résolution

Les Associés acceptent la démission de Monsieur Dominique RENCUREL, de Monsieur Jean-Jacques BERTRAND, de Monsieur Pierre-Eric LEIBOVICI et de Monsieur Pierre-Yves MEERSCHMAN, en leur qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet à compter du 20 novembre 2013. Ils décident de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour et de ne pas procéder à leur remplacement.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. RENCUREL, C. BORIE, P.-Y. MEERSCHMAN, D. MATTUCCI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 05 décembre 2013. Relation: RED/2013/2114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 décembre 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013181789/110.

(130221097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Promo-Real S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34, rue Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 90.149.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize,

le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROMO-REAL S.A., en liquidation, ayant son siège social à L-2543 Luxembourg, 34, rue Dernier Sol, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 90149, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen en date du 29 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 34 du 14 janvier 2003,

au capital social de trente et un mille Euros (31.000,- €) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur de vingt-cinq Euros (25,-€) chacune, entièrement libérées.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 10 décembre 2013, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 décembre 2013, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société Backoffice S.à r.l., ayant son siège social à L-3394 Roeser, 49, Grand-Rue inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 162955, et a fixé à ce jour la présente assemblée ayant pour ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 3.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 4.- Clôture de la liquidation.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III.- Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- L'assemblée aborde l'ordre du jour.

1.- Rapport du commissaire vérificateur

L'assemblée approuve le rapport sur la liquidation établi par le commissaire-vérificateur, à savoir la société Backoffice S.à r.l., préqualifiée.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

2.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

3.- Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Pedro DE OLIVEIRA LOPES de sa gestion de la liquidation et au commissaire-vérificateur Backoffice S.à r.l..

4.- Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société PROMO-REAL S.A. a cessé définitivement d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2454. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181831/64.

(130221797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

SOF-VII Asian Holdings I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.772.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the partners of SOF-VII Asian Holdings I S.à r.l.

THERE APPEARED:

1. SOF-VII Asian I UK, LP a limited partnership governed by the laws of United Kingdom, with registered office at 52 Conduit Street, GB-W1S 2YX London, registered under number LP 10307, here represented by Mr Thierry Drinka, with professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

2. Starwood International Opportunity Fund VII-FE, LP a limited partnership governed by the laws of United Kingdom, with registered office at 52 Conduit Street, GB-W1S 2YX London, registered under number LP 10268, here represented by Mr Thierry Drinka, with professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

3. Starwood Global Opportunity Fund VII-B, LP a limited partnership governed by the laws of United States of America, with registered office at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, USA, registered under number 3909298, here represented by Mr Thierry Drinka, with professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

I - that the company SOF-VII Asian Holdings I, S.à r.l. (the Company), having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll, registered at the Chamber of Commerce under number B 106 772, has been incorporated pursuant to a deed dated 11th March 2005, executed before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 720 on 20th July 2005. The articles of association have not been amended since;

II - that the share capital of the Company is fixed at EUR 12.500,-represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25,- EUR) each, fully paid.

III - that the partners represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

IV - as appears from the attendance list, 500 shares out of 500 shares, representing 100% of the capital of the company (with an amount of EUR 12,500) are duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

V - that the agenda of the present extraordinary general meeting is as follows:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation;
2. Appointment of Silver Star Services LLC as liquidator of the Company (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Approval of the interim situation at the date of the Extraordinary General Meeting;
5. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First Resolution

The Meeting decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second Resolution

The Meeting resolves to appoint Silver Star Services LLC, a Limited Liability Company registered under number 5409963 with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA and principal place of business at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, Connecticut, 06830, USA, as liquidator (the "Liquidator").

Third Resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders/partners. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the shareholders/partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth Resolution

The Meeting resolves to approve the financial statements of the Company for the period from January 1, 2013 to December 4, 2013.

Fifth Resolution

The Meeting decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société SOF-VII Asian Holdings I, S.à r.l.

ONT COMPARU:

1. SOF-VII Asian I UK, LP une limited partnership établie sous les lois du Royaume Uni, avec son siège social au 52 Conduit Street, GB-W1S 2YX London, enregistrée sous le numéro LP 10307, ici représentée M Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

2. Starwood International Opportunity Fund VII-FE, LP une limited établie sous les lois du Royaume Uni, avec son siège social au 52 Conduit Street, GB-W1S 2YX London, enregistrée sous le numéro LP 10268, ici représentée M Thierry

Drinka, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

3. Starwood Global Opportunity Fund VII-B, LP une limited partnership établie sous les lois des Etats Unis, avec son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, USA, enregistrée sous le numéro 3909298, ici représentée M Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I - que la société SOF-VII Asian Holdings I, S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 106 772, a été constituée sous le régime légal du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu en date du 11 mars 2005 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, inscrit au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 720 du 20 juillet 2005. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II - que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III - que les Associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexes au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV - qu'il apparaît de cette liste de présence que 500 parts des 500 parts sociales de la société, représentant 100% du capital social (d'un montant de EUR 12,500) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V - que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation;
2. Nomination de Silver Star Services LLC en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de la Société à la date de l'assemblée générale extraordinaire;
5. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Silver Star Services LLC, une société à responsabilité limitée enregistrée sous le numéro 5409963 avec son siège social établi à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA et son principal établissement au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, Connecticut, 06830, USA, en tant que Liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires/associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux actionnaires/associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'approuver le bilan et le compte des profits et pertes de la Société pour la période s'écoulant du 1^{er} janvier 2013 au 4 décembre 2013.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. LAC/2013/56643. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180433/166.

(130218944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Nicholas of Cusa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 24.258.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

STICHTING Nicolas Cusanus, une fondation existant et gouvernée par les lois des Pays-Bas ayant son siège social à Steenberg, Pays-Bas, constituée suivant acte reçu par Maître Peter Ignatius Johannes Maria de Lepper notaire à Bergen op Zoom, (Pays-Bas), le 20 septembre 2005, ici représentée par Monsieur Than NGUYEN, directeur, demeurant professionnellement à Larochette, 10-12, rue de Medernach,

en vertu d'une (1) procuration lui délivrée, laquelle restera après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société anonyme - société de gestion de patrimoine familial "Nicholas of Cusa S.A., SPF", avec siège social à ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 24.258, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 198 du 15 juillet 1986.

et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2706 du 6 novembre 2008, en adoptant sa forme juridique et dénomination actuelle.

b.- Que le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par quarante mille (40.000) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

c.- Que le comparant est le seul et unique actionnaire de ladite société.

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que l' actionnaire se désigne comme liquidateur de la société.

f.- Que le liquidateur requière le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par l'actionnaire de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit de l'actionnaire unique.

g.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

k.- Que partant, la liquidation de la société est achevée.

l.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 1.150,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Than NGUYEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2013. Relation GRE/2013/5245. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013181772/55.

(130222422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Alphi Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 182.882.

— STATUTS

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DIX-HUIT DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ALPHI, une société par actions simplifiée de droit français, avec siège à F-73420 Viviers du Lac, Savoie Hexapole - Actipole 5, rue Maurice Herzog, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 401849286.

ici représentée par Monsieur Edmond SOUVIGNET, dirigeant d'entreprises, demeurant à F-73420 Drumettaz Clarafond, 182 Chemin de Blanche Pierre, spécialement mandaté à cet effet par une procuration qui restera annexée à l'acte une fois paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant,

2. Monsieur Mathieu MONTAIGU, cadre d'entreprise, demeurant à F- 57000 Metz, 33, rue Drogon.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer entre eux:

Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital Forme et Dénomination.

Art. 1^{er} . Ces statuts et la loi luxembourgeoise en vigueur concernant les sociétés commerciales «la Loi», régissent une société à responsabilité limitée dénommée «ALPHI LUXEMBOURG SARL», «la Société».

Siège social.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Par simple décision de la Gérance, la Société pourra transférer son siège dans la même commune et établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la Société peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur décision de l'associé unique ou des associés, ci-après indifféremment «les Associés».

Durée

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Objet social

Art. 4. La Société a pour objet au Grand-Duché de Luxembourg et dans tout pays:

- le négoce, la location, le courtage, le commissionnement de tout matériel de coffrage et de matériel de sécurité de coffrage, d'étalement et d'échafaudage ainsi que du matériel de sécurité s'y rapportant ainsi que d'étalement et d'échafaudage,

- le conseil et la gestion aux entreprises dont l'activité entre dans l'objet social ci-dessus,

- le suivi des travaux de pose de coffrage,

- la conception et le suivi de fabrication de coffrage, d'échafaudage, d'étalement pour le bâtiment et le génie civil,

- le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seul, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres, ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, ou de prise ou de dation en location, ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement.

Elle pourra également réaliser toutes prestations de conseil, de bureau d'étude et gestion aux entreprises dont l'activité entre dans l'objet social ci-dessus.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent, le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seul, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres, ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, ou de prise ou de dation en location, ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-), représenté par huit mille (8.000) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les prises de décisions et à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 7. Il est tenu au siège social par les soins de la Gérance un registre dont tout associé pourra prendre connaissance; ce registre contient:

a) des copies intégrales et conformes de l'acte constitutif de la société ainsi que des actes lui apportant des modifications;

b) les noms, professions et demeures des associés, l'indication du nombre de leurs parts sociales, la mention des cessions de parts sociales et la date de la signification ou acceptation.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés.

Pour être opposable à la Société, toute cession entre vifs ou transmission pour cause de mort à des non-associés, ainsi qu'à des héritiers même réservataires ou au conjoint survivant de l'Associé décédé, doit être préalablement approuvée en assemblée générale à la majorité des trois quarts du capital social.

En cas de refus de cession, les Associés ont un droit de préemption qui doit être exercé par écrit dans un délai franc de trente (30) jours calculé à partir du refus.

Les cessions approuvées et notifiées à la Gérance seront communiquées par les soins de celle-ci au registre de commerce aux fins de publicité.

Titre II. - Gérance - Assemblée Générale Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, «la Gérance», nommés par les Associés et révocables en tout temps par ceux-ci sans justification.

La Gérance a sans réserves vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes décisions engageant la Société, peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social et agir au nom de celle-ci dans toutes les circonstances.

Toutefois, la Gérance ne peut, sans y être autorisé par une décision collective des associés prise conformément à l'article 13, §1 des statuts:

- effectuer des achats, échanges et ventes d'immeubles ou de fonds de commerce,

- constituer des sûretés réelles sur les biens sociaux,

- faire des apports en sociétés,

- engager des emprunts supérieurs à vingt mille euros (EUR 20.000,-).

La Gérance peut payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour cette distribution. Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par les Associés, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Sur décision de la Gérance préalablement autorisée par les Associés suivant les modalités des modifications statutaires, la Société peut acquérir ses propres parts sociales dans la mesure où ces acquisitions n'amènent pas l'actif net à un montant inférieur au capital souscrit, augmenté des réserves indisponibles.

Art. 10. Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit des gérants ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Représentation

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant ou pour des opérations déterminées, par la signature d'un délégué de la Gérance dans les limites de ses pouvoirs.

Assemblée générale

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, prises en assemblée générale des associés ou en émettant son vote par écrit après réception du texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et envoyées par la Gérance, par courrier postal, téléfax ou email.

Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Pour être valablement prises, les décisions collectives doivent être adoptées à la majorité absolue des parts sociales, c'est-à-dire plus de la moitié du capital souscrit.

Si cette majorité n'est pas atteinte à la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté à cette réunion ou pour cette consultation.

Toute décision relative à une modification des statuts de la Société doit obligatoirement être adoptée par acte notarié, à la majorité qualifiée des trois quarts au moins des parts sociales, sans possibilité de recours à une seconde réunion ou consultation statuant à une majorité différente sur le même agenda.

Les décisions amenant à obliger un des associés à augmenter sa part sociale ou à changer la nationalité de la Société doivent à peine de nullité être prises par acte notarié à l'unanimité par tous les associés.

Titre III. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Année sociale

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 15. Chaque année, le 30 septembre, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 16. Tout associé peut prendre communication des comptes annuels de la Société au siège social.

Répartition des bénéfices

Art. 17. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou la dissolution de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par les Associés qui déterminent leurs pouvoirs et leur rémunération et peuvent les révoquer sans avoir à en justifier les raisons.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 septembre 2014.

Souscription et Paiement

Les huit mille (8.000) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune ont été souscrites comme suit par les Fondateurs:

1 ALPHI: sept mille deux cents parts sociales	7.200
2 Monsieur Mathieu MONTAIGU: huit cents parts sociales	800
Total: huit mille parts sociales:	8.000

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Remarque

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant le commencement de toute activité commerciale par la Société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par ceux-ci.

Résolutions des associés

Les Associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La Gérance est exercée par un gérant unique, nommé pour une durée indéterminée.

Est nommé gérant unique:

Monsieur Mathieu MONTAIGU, cadre d'entreprise, demeurant à F-57000 Metz, 33, rue Drogon.

Il peut nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. SOUVIGNET, M. MONTAIGU, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 décembre 2013. Relation: RED/2013/2309. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 décembre 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013182167/168.

(130222367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Richemaster Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 179.146.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 décembre 2013.

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation de la société RICHEMASTER EUROPE S.à r.l. (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée Générale décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de HRT FIDALUX S.A., qui est actuellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 janvier 2014.

Pour RICHEMASTER EUROPE S.à r.l. (en liquidation)

Référence de publication: 2014004758/16.

(140004715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

RIEM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 1, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 163.301.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014004759/10.

(140004540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Goya Airports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.018.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.774.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1.- Ferrovial Aeroportos, S.A., a public limited liability company organized and existing under the laws of Spain, having its registered office at Calle Principe De Vergara, 135, Madrid, 28002, Spain and registered with Commercial Registry of Madrid under number M-263.569.

2.- IFM Luxembourg No. 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.630.

3.- Infinity Investments S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 139.024.

4.- CPP Investment Board European Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 111.828.

The appearing parties are hereby represented by:

- Mrs. Anna van Tuijn, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19 rue Eugène Ruppert, and
- Mr. Patrice Yande, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19 rue Eugène Ruppert, by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited liability company Goya Airports S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 163774 has been incorporated by deed of the notary Francis KESSELER, residing in Esch-sur-Alzette, on the 29th of August 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2822 of November 18, 2011, and which articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on the 3rd of February 2012 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 778 of March 23, 2012.

The appearing parties, represented as said before, have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders, being aware of the financial situation of the company, decide to dissolve the company Goya Airports S.à r.l. and to put it into liquidation.

Second resolution

The shareholders decide to appoint the company PIKELANE Corporate LIMITED, a British Virgin Islands company, having its registered office at c/o Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered at the Registrar of Corporate Affairs under the number 1515831, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties, and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, acting as said before, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Ferrovial Aeropuertos, S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois d'Espagne, ayant son siège social au Calle Principe De Vergara, 135, Madrid, 28002, Espagne et enregistrée auprès du Registre Commercial de Madrid, sous le numéro M-263.569;

2.- IFM Luxembourg No.2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.630;

3.- Infinity Investments S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 13, Rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.024;

4.- CPP Investment Board European Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.828.

Les parties comparantes sont ici représentées par:

- Madame Anna van Tuijn, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée Goya Airports S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163774, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 août 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2822 du 18 novembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 février 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 778 du 23 mars 2012

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées, déclarant avoir connaissance de la situation financière de la société, décident de dissoudre la société Goya Airports S.à r.l. et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Les associées décident de nommer la société PIKELANE Corporate LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1515831, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

16836

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. VAN TUIJN, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2432. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181494/111.

(130221792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Maro I Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 182.831.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the sixteenth day of December

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg,

There appeared

MSREI VII Global, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of Delaware with registered number 4565198, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, United States;

Here duly represented by Jennifer Christ, with professional address at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the creation, holding, acquisition, development and realisation of participations, interests and units, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to:

- acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property;

- participating in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- acting as a member/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Maro I Holding".

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into four hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the members' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties as follows:

- by the joint signature of any two category A managers; or
- by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers and the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single member assumes all powers conferred to the general member meeting. In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he/its owns. Each member has voting rights commensurate with his/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/its/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the 500 shares have been subscribed by the sole member of the company MSREI VII Global, L.L.C.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2014.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole member

The incorporating sole member, representing the Company's entire issued share capital, has immediately passed the following resolutions:

1) The company will be administered by the following managers:

Category A managers:

- Marcus Wolsfeld, Financial Controller, born on November 28, 1975 in Trier, Germany, with professional address at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Category B managers:

- Stefan Koch, Financial Controller, born on 15 October 1978 in Berlin, Germany, with professional address at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the Company is at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize décembre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MSREI VII Global, L.L.C., une société régie suivant les lois de Delaware enregistrée sous le numéro 4565198, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, United States;

dûment représentée par Jennifer Christ, demeurant professionnellement au 64, Avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, la création, la détention, le développement et la réalisation de ces participations tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à:

- l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Maro I Holding".

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée comme suit:

- par la signature conjointe de deux gérants de catégorie A; ou
- par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique de la Société MSREI VII Global, L.L.C.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société a immédiatement procédé à l'adoption des résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérant de catégorie A:

- Marcus Wolsfeld, Financial Controller, né le 28 novembre 1975 à Trèves, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Gérant de catégorie B:

- Stefan Koch, Financial Controller, né le 15 octobre 1978 à Berlin, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est située 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 64, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. CHRIST, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57845. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180927/315.

(130220756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Platina International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 130.946.

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PLATINA INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 130.946, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2145 du 29 septembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné à la date du 29 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1565 du 14 juillet 2011 et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné à la date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 750 du 28 mars 2013

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, Directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raul MARQUES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Cécile ANGELETTI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de cinquante mille Euros (50.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante et un mille Euros (251.000.- EUR) à trois cent un mille Euros (301.000.- EUR), par la création de:

- quarante mille actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune
- cinq mille actions ordinaires de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune,
- cinq mille actions ordinaires de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune,

ayant les mêmes avantages que les actions existantes. Les actions Ordinaires, les Actions de Catégories A, les Actions de Catégories B sont référencées comme les «Actions».

2. Souscription et libération des 50.000 «Actions» nouvellement émises par la société par les actionnaires à raison de leur participation actuelle dans la société.

3. Modification de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

B) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille Euros (50.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante et un mille Euros (251.000.- EUR) à trois cent un mille Euros (301.000.- EUR), par la création de:

- quarante mille (40.000) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune

- cinq mille (5.000) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune,

- cinq mille (5.000) actions ordinaires de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune,

ayant les mêmes avantages que les actions existantes.

Les actions Ordinaires, les Actions de Catégories A, les Actions de Catégories B, sont référencées comme les «Actions».

Souscription et libération

Les cinquante mille (50.000) «Actions» nouvelles sont souscrites à l'instant même par les actionnaires existants dans la proportion de leur participation actuelle dans la Société

Les cinquante mille (50.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille Euros (50.000.- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. «Le capital social de la société est de trois cent un mille Euros (301.000.- EUR) représenté par

- deux cent quarante mille huit cents (240.800) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»)

- trente mille cent (30.100) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»)

- trente mille cent actions (30.100) ordinaires de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»)

chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-)

Les actions Ordinaires, les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, sont référencées comme les «Actions».

Le capital autorisé est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (500.000 EUR) qui sera représenté par des actions ordinaires

Pendant une période de cinq (5) ans, à partir de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de la résolution des actionnaires décidant l'instauration du présent capital autorisé, le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à des augmentations de capital et à émettre des nouvelles actions dans les limites du prédict capital autorisé et notamment d'autoriser le Conseil d'Administration à fixer le prix d'émission des actions lors d'émission d'actions nouvelles contre paiement en numéraire, le capital autorisé étant défini comme le montant par lequel le Conseil d'Administration pourra procéder à des augmentations de capital, en supplément et en surplus du capital souscrit.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés et réduits par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière des Statuts.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénom, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire, le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise:

In the year two thousand and thirteen, on the tenth of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "PLATINA INTERNATIONAL S.A.", a joint stock company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.946, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on August 6, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2145 dated September 29, 2007. The articles of incorporations have been amended to a deed received by the undersigned notary on date of April 29, 2011, published in the Memorial C, Recueil of the Companies and Associations, number 1565 of July 14, 2011 and have been amended for the last time to a deed received by the undersigned notary on date of December 20, 2012, published in the Memorial C, Recueil of the Companies and Associations, number 750 of March 28, 2013.

The meeting is chaired by Mr. Enzo LIOTINO, director, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Raul MARQUES, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Cécile ANGELETTI, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of capital in the amount of fifty thousand euros (EUR 50.000.-) to raise it from two hundred and fifty-one thousand euro (EUR 251.000.-) to three hundred and one thousand euro (EUR 301,000.-) by the issuance of:

- forty thousand (40,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
 - five thousand (5,000) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"),
 - five thousand (5,000) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"),
- each of a par value of one Euro (EUR 1.-).

2. Subscription and liberation of fifty thousand (50,000) new shares by the existing shareholders prorata their participation on the company.

3. Modification of article 5 of the Company's articles of association

4. Other.

II.- The names of the shareholders, present or represented, and of the proxies of the shareholders represented as well as the number of shares held by each of the shareholders, present or represented, are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau of the Meeting; such attendance -list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III.- It appears from the said attendance -list that all the shares representing the entire issued share capital of the Company, are represented at the Meeting.

IV.- The meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda of which all the shareholders present or represented have been duly informed before this Meeting.

The extraordinary General Meeting, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman and after having duly considered all the items on the agenda has then each time unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the share capital by an amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) to raise it from two hundred and fifty-one thousand euro (EUR 251,000.-) to three hundred and one thousand euro (EUR 301,000.-) by the issuance of:

- forty thousand (40,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
 - five thousand (5,000) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"),
 - five thousand (5,000) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"),
- each of a par value of one Euro (EUR 1.-).

Subscription and liberation

The new shares have been subscribed by the existing shareholders of the Company and in the same proportion as their current shareholding in the Company.

All the new shares so subscribed have been paid up in cash, so that the amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Pursuant to the above resolutions, the meeting resolved to amend the article 5 of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the company is set at three hundred one thousand euro (EUR 301,000.-) represented by

- two hundred forty thousand eight hundred (240,800) ordinary shares (the "Ordinary Shares")
 - thirty thousand one hundred (30,100) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares")
 - thirty thousand one hundred (30,100) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares")
- each of a par value of one Euro (EUR 1.-).

The Ordinary Shares, the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, shall be referred to as the "Shares".

The authorized capital is fixed at FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (500,000.- EUR) which shall be represented by ordinary shares.

During a period of five (5) years, from the date of the publication in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the shareholders' resolution to increase the current authorized capital, the Board of Directors is authorized and empowered to proceed with capital increases and to issue new shares within the limits of the above mentioned authorized corporate capital and, notably, to authorize the Board of Directors to fix the issue price of the shares, in case of issue of shares against payment in cash, the authorized corporate capital being defined as the amount by which the Board of Directors may proceed with increases of capital in addition to and in excess of the subscribed capital.

The subscribed capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document, are estimated at one thousand five hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES, C. ANGELETTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16352. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013182825/182.

(130222605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

International Assets Finance S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.325.

L'an DEUX MILLE TREIZE, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée dénommée «International Assets Finance S.à r.l.», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg en date du 28 novembre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro C-502 le 9 mars 2006. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 21 décembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro C-350 le 13 février 2013.

La séance est ouverte à 9.30 heures, sous la présidence de Madame Genea ARGIRO, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Madame le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT SOIXANTE MILLE (160.000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de QUATRE MILLIONS (EUR 4.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée,

qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de QUATRE MILLIONS (EUR 4.000.000,-) à QUATRE MILLIONS CENT (EUR 4.100.000,-) par la création et l'émission de QUATRE MILLE (4.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT-UN MILLE HUIT CENT EUROS (EUR 2.081.800,-) dont CENT MILLE (EUR 100.000,-) seront alloués au capital social et UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE HUIT CENTS (EUR 1.981.800,-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de QUATRE MILLE (4.000) parts sociales par la société dénommée «Analytical Bioventures SCA», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B89265, libéré intégralement moyennant l'apport d'une créance d'un montant de DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT-UN MILLE HUIT CENT EUROS (EUR 2.081.800,-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de QUATRE MILLIONS (EUR 4.000.000,-) à QUATRE MILLIONS CENT (EUR 4.100.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de CENT MILLE (EUR 100.000,-) par la création et l'émission de QUATRE MILLE (4.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT-UN MILLE HUIT CENT EUROS (EUR 2.081.800,-) dont CENT MILLE (EUR 100.000,-) seront alloués au capital social et UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE HUIT CENTS (EUR 1.981.800,-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de QUATRE MILLE (4.000) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des QUATRE MILLE (4.000) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société dénommée «Analytical Bioventures SCA», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B89265,

Laquelle a déclaré souscrire les QUATRE MILLE (4.000) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT-UN MILLE HUIT CENT EUROS (EUR 2.081.800,-) existant à son profit et détenue envers la société «Analytical Bioventures SCA», préqualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 16 décembre 2013 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale et à la prime d'émission des parts sociales de la Société à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLIONS CENT (EUR 4.100.000,-) représenté par CENT SOIXANTE QUATRE mille (164.000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 3.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ARGIRO, SENSI-BERGAMI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/12/2013. Relation: EAC/2013/16811. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02/01/2014.

Référence de publication: 2014001605/88.

(14000472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Socapar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.138.

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX-NEUF DECEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société SOCAPAR S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 28 août 1995 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 566 du 6 novembre 1995, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 52138.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 8 mai 2009 suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1237 du 26 juin 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Laurence WUIDART, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II) Toutes les actions étant sous la forme nominative, la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour, adressées par recommandé aux actionnaires en date du 9 décembre 2013.

III) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

IV) Il appert de la liste de présence que les 12.500 actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

V) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateurs:

- 1) CF Corporate Services, Société Anonyme, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B165872;
- 2) Monsieur François DETANDT, né le 19 juillet 1954 à Dilbeek, Belgique, demeurant au 19, Square Vergote, B-1200 Woluwe-Saint-Lambert.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée. Ils pourront agir individuellement.

Ils peuvent accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Ils peuvent dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs sont dispensés de l'inventaire et peuvent se référer aux comptes de la Société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.800.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, L. WUIDART, S.S. WONG, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 décembre 2013. Relation: RED/2013/2304. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 décembre 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013182945/74.

(130222704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Panel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 39.465.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 07 février 1992, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 309 du 18 juillet 1992.

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 30 avril 2002 pardevant le Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 1120 du 24 juillet 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 10 septembre 2013 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- démission de Monsieur Claude FABER, en tant qu'administrateur de la société, avec effet immédiat;
- démission de Mademoiselle Jeanne PIEK, en tant qu'administrateur de la société, avec effet immédiat;
- démission de Monsieur Lionel CAPIAUX, en tant qu'administrateur de la société, avec effet immédiat;
- démission de REVILUX S.A., en tant que commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.

Pour la société PANEL S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014004712/19.

(140003689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.